



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

CANDIDATS INDIVIDUELS - SESSION 2019

NOTICE D'INSCRIPTION AU BREVET PROFESSIONNEL

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Division des examens et
Concours

Bureaux des diplômes
professionnels

Mél : ce.dec@ac-amiens.fr

Secteurs : Habillt - Maint Prod.-
Maint.véhic – Elect - Arts
Sylvie BORNOVILLE
Tél. : 03.22.82.69.41
Aline BENARD
Tél. : 03.22.82.69.61
Emilie DUPONT
Tél. : 03.22.82.69.55

Secteurs : Bâtiment - Bois
Isabelle SAINT LEGER
Tél. : 03.22.82.69.57
Catherine GENEAU
Tél. : 03.22.82.69.26
Ikram AZDAD
Tél. : 03.22.82.69.58

Secteurs : Sanitaire – Alim – Rest.
Samira EL MOUAHHIDE
Tél. : 03.22.82.69.53
Anne-Laure MBAYE
Tél. : 03.22.82.69.54
Amélie LETHIEN
Tél. : 03.22.82.39.14

Secteurs : Tertiaire
Patricia BISSIERE
Tél. : 03.22.82.37.82
Brigitte MERCIER
Tél. : 03.22.82.69.42
Isabelle RENAUD
Tél. : 03.22.82.39.60

20, bld d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Horaires d'accueil du public
et d'accueil téléphonique :
du lundi au vendredi
de 8h00 à 12h30
et de 14h00 à 17h00

1) QUAND S'INSCRIRE ?

Le registre des inscriptions au brevet de la session 2019 sera ouvert, pour toutes les spécialités du :

Judi 11 octobre 2018 (14H00) au lundi 19 novembre 2018 (14H00).

2) INFORMATIONS PRELABLES :

La réglementation générale, la définition des épreuves de la majorité des spécialités ainsi que les programmes peuvent être consultés :

- sur le site Eduscol : <http://eduscol.education.fr/>
 - rubriques Lycées et formation professionnelle
 - puis Diplômes professionnels.
- ↳ Les candidats ayant déjà présenté la même spécialité à la session 2018 dans l'académie d'Amiens doivent impérativement se réinscrire avec le numéro d'inscription (commençant par 0324) figurant sur leur relevé de notes afin d'accéder directement à leurs données.
- ↳ Les candidats n'étant plus en possession de leur relevé de notes doivent contacter le bureau des diplômes professionnels avant de procéder à leur inscription.
- ↳ Pour s'inscrire en tant que candidat individuel, le candidat doit impérativement justifier :
- avoir suivi la formation complète conduisant à la spécialité postulée
 - d'une pratique professionnelle dans un emploi en rapport avec la finalité du diplôme (deux ans si le candidat est titulaire d'un diplôme ou titre homologué classé au moins de niveau V (BEP/CAP) requis et de cinq ans dans les autres cas.
- ↳ Les stages ne sont pas acceptés pour justifier d'une pratique professionnelle.

Attention :

- ↳ Il est interdit de s'inscrire à la même session à deux spécialités de brevet professionnel.

Aménagements d'examen :

Les candidats en situation de handicap qui souhaitent bénéficier d'un aménagement des épreuves doivent au moment de l'inscription sur Internet :

- déclarer leur handicap ;
- télécharger et compléter le dossier de demande disponible sur le site académique (www.ac-amiens.fr – Examen - Aménagement d'épreuves pour les candidats en situation de handicap).

Epreuve facultative de langue vivante étrangère :

- ↪ Les candidats ne peuvent pas choisir pour l'épreuve facultative, la langue retenue pour la ou les épreuves obligatoires.
- ↪ Les options de langues ouvertes dans l'académie d'Amiens sont les suivantes (arrêté DEC18-159 du 1^{er} octobre 2018) : Allemand, Anglais, Espagnol, Italien, Portugais et LSF.

3) COMMENT S'INSCRIRE ?

- ↪ Les inscriptions se font uniquement sur Internet (application INSCRINET), accessible à l'adresse suivante :
 - www.ac-amiens.fr
 - cliquer sur la rubrique Diplômer
 - puis Brevet professionnel

Rappel : Les candidats ayant échoué à la session 2018 dans l'académie d'Amiens devront impérativement réutiliser le numéro de candidat n°0324 ... mentionné sur le relevé de notes de la session 2018.

Important :

- ↪ Vous devez obligatoirement renseigner une adresse électronique au moment de l'inscription.
- ↪ Rubriques "nom de famille" / "nom d'usage" à renseigner lors de l'inscription :
 - "nom de famille" : il s'agit de votre nom de naissance, patronymique ou matronymique,
 - "nom d'usage" : il s'agit du nom d'une tierce personne que vous utilisez avec son accord
- ↪ A l'issue de la saisie et de la validation de votre inscription : il est vivement conseillé d'en imprimer le récapitulatif ou de noter le numéro de dossier attribué.
- ↪ Ce numéro permet de se connecter jusqu'à la date de fermeture du serveur afin d'apporter d'éventuelles modifications et, le cas échéant, de justifier de la validation de votre pré-inscription auprès du service des examens.

4) LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION :

La confirmation d'inscription sera transmise par la voie postale à l'issue de la période de préinscription (clôture fixée au lundi 19 novembre 2018 à 14 heures).

↳ Vous voudrez bien:

- **VERIFIER** attentivement votre confirmation ;
- **RECTIFIER**, le cas échéant, très lisiblement et à **l'encre rouge**, les erreurs de saisie
- **DATER** et **SIGNER** (Co-signature du représentant légal pour les mineurs) votre confirmation;
- **RENOYER** votre confirmation au RECTORAT DE L'ACADÉMIE D'AMIENS pour le **Vendredi 1 décembre 2018** accompagnée des pièces justificatives qui vous seront demandées.

↳ Seul le retour de la confirmation d'inscription au Rectorat, dans les délais impartis, validera votre inscription à l'examen, sous réserve de la vérification des conditions réglementaires par le bureau des diplômes professionnels.

IL NE SERA PAS ACCUSÉ RÉCEPTION DU RETOUR DE LA CONFIRMATION.